

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 3 AOÛT 2016, À 18 H 30

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

**Absentes excusées** : Pouvoir de Madame DUCHENNE Karine à Madame ROUX Isabelle,  
Madame TARRINHA Nathalie

**Absents non excusés** : Messieurs CULLIERE Nicolas et MILLEREAUX Vincent

**Secrétaire de séance** : Madame ROUX Isabelle

- 1°) Approbation de l'agenda d'accessibilité
- 2°) Projet de périmètre – Syndicat alimentation eau potable (La Jarrie)
- 3°) ONF – Vente ouvertures de cloisonnements (parcelles 22 – 23)
- 4°) CCAVM – Pôle de santé de Chatel-Censoir
- 5°) VEOLIA – Convention
- 6°) Commune de Précy le Sec – Frais scolaires 2013-2014
- 7°) Commune de Joux la Ville – Frais restauration scolaire – Année 2014-2015
- 8°) Commune de Joux la Ville – Frais scolaires 2014-2015
- 9°) Commune d'Arcy sur Cure – Frais scolaires 2015-2016
- 10°) Commune de Vermenton – Frais scolaires 2015-2016
- 11°) Travaux en régie – Décision modificative
- 12°) Demande d'installation d'un caniveau d'un administré
- 13°) Fin de CUI-CAE Agent d'entretien (nouveau statut)
- 14°) Questions diverses  
Madame le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- 15°) Rapport d'activité 2015 de la CCAVM.

**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

1°) Approbation de l'agenda d'accessibilité

Madame le Maire rappelle la demande de prorogation des travaux d'accessibilité accordée par la Préfecture en sept 2015 pour une durée d'un an pour déclaration de travaux (programme sur 3 ans à instruire avant le 25 septembre 2016)

	Désignation	Année 1	Année 2	Année 3
<b>MAIRIE</b>				
Stationnement	Marquage Panneaux		1180	
Panneaux - fléchage	Panneaux intérieurs sur porte	200		
Rampe extérieur	En béton (haut < 40 cm)	2250		
Sonnette		350		
Sanitaires	Dépose équipement existant : raccords – lave mains – robinetterie – barre coudée – bloc porte de 0.90 m		2770	
	<b>TOTAL</b>	<b>2800</b>	<b>3950</b>	

	Désignation	Année 1	Année 2	Année 3
<b>EGLISE</b>				
Rampe	Amovible pente à 10 % sur 1.20 m	1000		
	TOTAL	1000		

	Désignation	Année 1	Année 2	Année 3
<b>SALLE POLYVALENTE</b>				
Stationnement			1180	
Panneaux - fléchage				400
Rampe extérieur	En béton (haut < 40 cm)			3000
Porte d'entrée	Elargissement 0.90 m			2850
Sanitaires				7790
Evier- Cuisine				1180
	TOTAL		1180	15220

Madame le Maire rappelle que les montants donnés sont ceux de l'étude qui a été dirigée par le service technique du Conseil Départemental mais que la plupart des travaux pourront être effectués par les agents d'entretien. De plus, aucun coût n'a été demandé pour la réalisation de cette étude. Messieurs Cullière Jean Paul et Amichault Jean Claude auront à charge le suivi du programme.

Le conseil accepte à 6 voix pour et 1 voix contre l'agenda ci-dessus.

### 2°) **Projet de périmètre syndicat alimentation eau potable (La Jarrie)**

Madame le Maire expose aux élus que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) publié le 30 mars 2016, prévoit la fusion d'un grand nombre de syndicats d'eau potable. Il est projeté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un nouveau syndicat issu de la fusion des syndicats mixtes suivants : Fédération des Eaux Puisaye Forterre, Syndicats de Toucy, Région de Forterre, de Bléneau, de Treigny, de la Cheuille, de Charny, de **Mailly la Ville** (pour le hameau de la Jarrie), d'Asnières sous Bois, de Chamoux et de Coulanges sur Yonne et précise que la commune a 75 jours pour délibérer sur ce projet de fusion tout en sachant que seul le hameau de la Jarrie est concerné à ce jour. Pour la commune, celle-ci étant en régie propre, rien n'est prévu dans l'immédiat.

Le conseil accepte à l'unanimité la fusion du Siap de Mailly la Ville concernant le hameau de la Jarrie seulement.

### 3°) **ONF – Vente ouvertures de cloisonnements (parcelles 22 – 23)**

Madame le Maire expose aux élus que compte tenu du faible nombre d'affouagistes, l'ONF préconise de vendre les ouvertures de cloisonnements des parcelles 22 ou 23 (en haut du chemin neuf). Cela permettrait de rattacher ce lot avec les ouvertures de la parcelle 11 (au dessus de chez Mr Alvez). L'ONF nous conseille plutôt de vendre les cloisonnements de la parcelle 23 car la partie en résineux est déjà prévue à la vente et les bois sont légèrement plus intéressants pour un acheteur. De plus, Madame le Maire propose de ne pas effectuer de coupe en 2017, d'une part d'un nombre très faible d'affouagistes et du renoncement de la création de la route forestière.

Le conseil accepte à l'unanimité la vente de la parcelle 23 et ne pas effectuer de coupe en 2017.

### 4°) **CCAVM – Pôle de santé de Chatel-Censoir**

Madame le Maire expose aux élus que la CCAVM assure, au titre de sa compétence optionnelle "Santé et vie Sociale", celle-ci a reçu une offre privée pour la cession du bâtiment médical de Châtel Censoir, estimé à 150 000 € par le service des Domaines. Compte tenu des remboursements restants au 31 juillet 2016 (116370 €) Il est demandé de statuer sur la vente de ce bien et de retirer la compétence optionnelle "santé et vie sociale" de la commune de Chatel Censoir.

La commune de Chatel-Censoir a confirmé sa volonté d'être maître d'ouvrage d'un projet de création d'un nouveau pôle de santé.

Le conseil accepte à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCAVM.

**5°) VEOLIA – Conventions**

Le conseil accepte à l'unanimité de reconduire les 2 conventions concernant l'entretien de la station de pompage pour l'année 2016

**6°) Commune de Précý le Sec – Frais scolaires 2013-2014**

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires pour l'année 2013-2014 demandée par la Commune de Précý le Sec pour 3 élèves, soit un montant de 1 132.07 €uros (377.36 €uros par enfant)

**7°) Commune de Joux la Ville – Frais restauration scolaire – Année 2014-2015**

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais de restauration scolaire pour l'année 2014-2015 demandée par la Commune de Joux la Ville pour un élève, soit un montant de 230,85 €uros (135 repas x 1.71 €uro).

**8°) Commune de Joux la Ville – Frais scolaires 2014-2015**

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires pour l'année 2014-2015 demandée par la Commune de Joux la Ville pour un élève, soit un montant de 1 316 €uros.

**9°) Commune d'Arcy sur Cure – Frais scolaires 2015-2016**

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires pour l'année 2015-2016 demandée par la Commune d'Arcy sur Cure pour un élève, soit un montant de 220 €uros.

**10°) Commune de Vermenton – Frais scolaires 2015-2016**

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires pour l'année 2015-2016 demandée par la Commune de Vermenton pour un élève, soit un montant de 256 €uros.

**11°) Travaux en régie – Décision modificative**

Madame le Maire précise aux élus que suite aux écritures passées pour les travaux de régie réalisés par les agents d'entretien, il est nécessaire de modifier le budget primitif de la Commune en section d'investissement pour une somme de 11 253 €uros, en dépenses et en recettes.

**12°) Demande d'installation d'un caniveau d'un administré**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu d'un administré qui sollicite la possibilité d'installer, à ses frais, 10 mètres de caniveau afin de limiter la descente des eaux de pluie lorsqu'elles sont importantes dans son terrain. Le conseil accepte à l'unanimité.

**13°) Fin de CUI-CAE Agent d'entretien (nouveau statut)**

Madame le Maire rappelle qu'à compter du 3 août 2016, Monsieur IPPOLITO change de statut. Son contrat en qualité de CAE-CUI se termine et s'ouvre sur un contrat à durée indéterminé pour un même nombre d'heures

**14°) Questions diverses**

NEANT

**15°) Rapport d'activité 2015 de la CCAVM**

Le rapport d'activité de la CCAVM pour l'année 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 09/08/2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

  
Le Maire,  
Monique MILLEREAUX